

## Qu'est-ce que le Chèque Domicile CESU ?

Le Chèque Domicile CESU est un **titre spécial de paiement sécurisé** vous permettant de régler tous les Services à la Personne :

- la garde d'enfant au domicile (**assistantes maternelles, baby-sitting...**).
- l'aide à domicile effectuée par un intervenant en direct ou un prestataire de services (**ménage, repassage, soutien scolaire...**).

Il se présente sous forme de titres spéciaux de paiement réunis en carnet, sur lesquels sont imprimées la valeur faciale du titre et l'identité du bénéficiaire. Il peut également prendre la forme de e-CESU (version dématérialisée).

La société CHEQUE DOMICILE est gestionnaire du CESU pour le compte de l'INPI.

## Qui peut bénéficier du Chèque Domicile CESU services de la vie quotidienne

Le Chèque Domicile CESU est **réservé aux collaborateurs titulaires et contractuels** de l'INPI.

## Comment commander vos CESU CHEQUE DOMICILE ?

Pour en bénéficier, il vous suffit de suivre la procédure de commande sur le site :

[www.chequedomicile.fr/client/inpi](http://www.chequedomicile.fr/client/inpi)

Les CESU seront **directement envoyés à votre domicile**.

## Quel est le montant de vos Chèques Domicile CESU ?

L'INPI subventionne les Chèques Domicile CESU à hauteur de **100 %**, en fonction du barème ci-dessous :

Parts Fiscales	Revenu Fiscal de référence			
	Jusqu'à	De	A	A partir
1,25	28 350	28 351	37 799	37 800
1,5	28 900	28 901	38 349	38 350
1,75	29 450	29 451	38 899	38 900
2	30 001	30 002	39 449	39 450
2,25	30 550	30 551	39 999	40 000
2,5	31 100	31 101	40 549	40 550
2,75	31 650	31 651	41 099	41 100
3	32 200	32 201	41 648	41 649
3,25	32 750	32 751	42 198	42 200
3,5	33 300	33 301	42 749	42 750
3,75	33 850	33 851	43 299	43 300
4	34 400	34 401	43 848	43 849
Par 0,25 part supplémentaire	550	550	550	550
<b>Cas 1 :</b> Montant annuel de l'aide au bénéfice des familles vivant maritalement (mariage, pacte Civil De solidarité) ou en concubinage.	<b>700 €</b>	<b>400 €</b>		
<b>Cas 2 :</b> Montant annuel de l'aide au bénéfice des familles monoparentales (parents isolés).	<b>840 €</b>	<b>480 €</b>	<b>265 €</b>	

## Quels sont les avantages financiers du Chèque Domicile CESU ?

**Pour le bénéficiaire :**

- Crédit d'impôt de 50 % sur les sommes que vous dépensez pour les Services à la Personne et qui restent à votre charge.
- Maintien des aides financières versées par la CAF au titre de la garde d'enfants (PAJE, AGED, AFEAMA...).

## Quelle est la durée de validité de vos Chèques Domicile CESU ?

Les Chèques Domicile CESU sont valables jusqu'au 31 janvier de l'année qui suit leur année d'émission.

Si vous n'avez pas utilisé vos Chèques Domicile CESU au cours de leur année d'attribution, vous pouvez en demander le remplacement jusqu'au 28 février de l'année suivante.

## Comment utiliser vos Chèques Domicile CESU ?

Deux utilisations différentes sont possibles :

- **Par un prestataire** : en payant l'entreprise d'aide à domicile qui vous enverra un intervenant. **Vous n'avez aucune démarche administrative**, vous choisissez votre prestataire, soit en allant sur le site Internet [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr), ou en téléphonant à la plateforme « Chèque Domicile » pour avoir un conseiller en ligne.

## En cas d'emploi direct à domicile, vous devez :

Vous devez :

- Vous **affilier auprès du Centre National du CESU<sup>(1)</sup>** qui vous adresse un courrier vous expliquant la procédure à suivre quelques jours après votre commande de Chèques Domicile CESU. Vous devez lui renvoyer une autorisation de prélèvement pour les charges sociales.
- **Affilier votre intervenant auprès du Centre de Remboursement du CESU<sup>(2)</sup>** et effectuer la déclaration de ses heures travaillées au moyen des volets sociaux qui vous sont transmis par le CN CESU. Le document d'affiliation est téléchargeable sur le site : [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr).
- **Remettre le ou les chèques à votre intervenant**, afin qu'il les envoie au CRCESU.

Le paiement de l'intervenant peut également être effectué directement sur le site : [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr) en utilisant le code CESU qui figure sur votre chéquier.

(1) CNCESU – 3, avenue Emile Loubet – 42 961 Saint-Etienne Cedex

(2) CRCESU – 93 738 Bobigny Cedex 9

## Contacts Utiles

Pour toute information complémentaire **concernant l'utilisation** des Chèques Domicile CESU,

- rendez-vous sur :

<https://cheque-domicile-pages.up.coop/clients/inpi/>

- ou contactez notre service bénéficiaire :

0 825 000 103 Service 0,15 € / min  
+ prix appel

Pour toute question **concernant vos commandes** de Chèques Domicile CESU, contactez :

[jprivat@inpi.fr](mailto:jprivat@inpi.fr)

Si votre structure de garde d'enfant n'accepte pas encore le CESU, rapprochez-vous du service Réseau CHEQUE DOMICILE et communiquez-lui ses coordonnées par mail :

[reseau.chequedomicile@up.coop](mailto:reseau.chequedomicile@up.coop)



Dans le cadre de leur politique d'action sociale, l'INPI propose à son personnel une aide financière pour l'accès aux services d'aide à domicile (soutien scolaire, ménage, repassage, garde d'enfant à domicile) versée aux collaborateurs sous forme de Chèques Emploi-Service Universel (CESU).

Le Chèque Domicile CESU est destiné à favoriser le maintien de l'activité professionnelle des collaborateurs qui le souhaitent, à harmoniser vie familiale et vie professionnelle et à contribuer au développement des Services à la Personne.

